

Historique

Le Réseau pluridisciplinaire de La Maison du Travail

La Maison du Travail a été créée en 2013 pour accompagner des professionnels (salariés, Collaborateurs...) qui, travaillant dans des conditions dégradées, sont affectés dans leur pratique, leur santé et parfois leur existence toute entière. La Maison du Travail est structurée sous la forme d'un **réseau pluridisciplinaire de professionnels indépendants**.

Il s'agit pour les accompagnements concernés par la santé au travail, psychique et somatique, de mettre en commun des compétences complémentaires et coordonnées au rythme de la personne reçue, selon chaque nécessité.

La Maison du Travail regroupe ainsi des :

- **Professionnels du soin** : médecins psychiatres, psychologues cliniciens spécialisés sur les questions professionnelles, spécialiste du trauma (approche EMDR), praticienne en méditation pleine conscience, praticien shiatsu,
- **Avocats** : droit privé, droit public, de la sécurité sociale, contentieux
- **Consultants en transitions professionnelles**,
- **Assistante sociale**.

Ainsi que des **Consultants et professionnels** animateurs des **Ateliers** de La Maison du Travail.

En dehors de leur participation à la consultation Souffrance et Travail de La Maison du Travail, ces professionnels indépendants traitent également toute situation relevant de leurs compétences.



Membre du réseau **Souffrance et Travail**
www.souffrance-et-travail.com

La Maison du Travail

La Maison du Travail

vous propose :

Un accueil et un accompagnement

- pour sortir d'une situation de Stress ou de Souffrance (**SOS**) au travail,
- dans un temps de transition (changement professionnel, retraite ...)

6, rue Bréa
75006 Paris



Contacts :

Ph. CHETRIT : 06 83 83 93 57
Nadia TIGHREMT : 06 61 66 84 76

 lamaisondutravail@yahoo.fr

www.lamaisondutravail.fr

www.lamaisondutravail.fr

LA MAISON DU TRAVAIL - Trajectoires professionnelles

La Maison du Travail est un lieu d'accueil et d'accompagnement pour toute personne en questionnement ou en difficulté dans son travail

Que propose la Maison du Travail ? Dans quelles circonstances la contacter ?

• Consultation Stress ou Souffrance (SOS) au travail

La Maison du Travail vous accueille si vous êtes dans une situation de souffrance au travail pour un diagnostic de votre situation et un accompagnement pluridisciplinaire personnalisé.

• Transitions

La Maison du Travail vous reçoit également pour toute demande concernant votre trajectoire professionnelle qu'il s'agisse de la construction de votre projet, d'un questionnement sur votre parcours ou de votre préparation à la retraite.

• Analyse des pratiques professionnelles

Vous pouvez également, dans le cadre de votre activité, individuellement ou en groupe, effectuer un travail d'analyse de pratiques professionnelles ou de supervision (tous secteurs).

• Travail et incidences familiales

Une difficulté en relation avec le travail a des répercussions non seulement sur la santé mais aussi sur l'équilibre de la famille. La Maison du Travail propose des consultations individuelles ou familiales afin d'aider à les surmonter.

Le réseau pluridisciplinaire de la **Maison du Travail** comprend des professionnels en libéral :

- médecins psychiatres,
- psychologues cliniciens spécialisés,
- consultants en accompagnement au changement professionnel,
- avocats en droit social, public, contentieux...
- assistante sociale

Les professionnels vous accueillent de manière confidentielle et vous proposent selon votre situation :

- une **consultation Souffrance et Travail**,
- un soutien psychologique individuel ou familial,
- un point carrière*,
- un accompagnement au changement professionnel,
- un conseil ou un accompagnement juridique,
- une analyse des pratiques professionnelles, ou une supervision,
- un bilan de préparation à la retraite,
- une aide dans la relation avec les organismes sociaux

~

Afin de contribuer à la **prévention des risques psychosociaux**, la **Maison du Travail** peut intervenir auprès d'associations, institutions, entreprises souhaitant réfléchir à leur organisation du travail.

- Les possibilités de prise en charge financière (mutuelles, DIF, OPACIF...) sont envisagées au cas par cas.



